



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 53646

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au sujet de la *queer week* à Science po Paris qui vient de se tenir pour la cinquième fois consécutive et qui se définit comme une "semaine de réflexion autour du genre et des sexualités". Elle a pour but de faire connaître et promouvoir la "théorie *queer*" qui prétend, comme le montre les écrits de Judith Butler, nier l'altérité sexuelle et mettre sur le même plan toutes les formes de sexualité (« Homme et masculin pourraient aussi bien désigner un corps féminin qu'un corps masculin ; femme et féminin autant un corps masculin qu'un corps féminin » dit-elle dans son ouvrage phare "Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion"). L'exception ne fait plus la norme, l'exception devient la norme ! D'ailleurs, les défenseurs de la *queer theory* ne font pas mystère de leur volonté d'en finir avec la domination hétérosexuelle, pourtant nécessaire pour la pérennité du genre humain... Il note que, lors de la *queer week*, le pornographique était à l'honneur. En effet, les principaux thèmes abordés durant la semaine étaient les suivants : « l'éco-sex », « le rituel d'activation fétiche », « le post-porno » ou encore « l'installation de l'ordre moral par le coloriage » (sic !). À cela s'ajoutent, des « ateliers pratiques », parmi lesquels on peut citer : « écrire son scénario sexuel » animé par une « travailleuse du sexe », ou encore « de l'espace normatif à l'espace performatif : le post-porno » qui vise à explorer ces « performances [qui] utilisent le corps pour mettre en scène une sexualité non normée, dans le but de rompre avec une conception de l'espace public normative et implicitement hétéronormée ». Il considère qu'il est scandaleux que ce type de manifestations soit admis dans un établissement public d'enseignement supérieur. Il estime en effet que toutes les pratiques sexuelles ne se valent pas, comme voudraient nous le faire croire les militants LGBTQI. Freud disait d'ailleurs assez justement à ce propos que « ce qui caractérise toutes les perversions, c'est qu'elles méconnaissent le but essentiel de la sexualité, c'est-à-dire la procréation ». Il tient également à marquer son étonnement quant au rapport qu'il peut y avoir entre un établissement d'études politiques et l'étude de pratiques sexuelles en tous genres destinées à assouvir les fantasmes de quelques personnes. Il s'oppose fermement à l'entreprise de banalisation de toutes les formes de pratiques sexuelles et de destruction d'un des repères humains les plus fondamentaux, à savoir la différence biologique entre l'homme et la femme. C'est pourquoi, considérant que les "*gender studies*" et en particulier la très radicale "*queer theory*" sont des idéologies qui nient les plus élémentaires réalités anthropologiques, qu'elles sont focalisées sur les intérêts d'infimes minorités, qu'elles visent à promouvoir l'homosexualité comme équivalente à l'hétérosexualité et à normaliser les pratiques de la GPA et de la PMA pour palier l'infertilité naturelle des couples homosexuels, qu'elles cherchent à détruire la vision traditionnelle et pleine de bon sens de la famille fondée sur l'amour d'un homme et d'une femme qu'elles qualifient d'oppressive, considérant en outre qu'elles promeuvent un monde qui interdit toute distinction (au sens étymologique du terme) entre hommes et femmes, entre hétérosexuels et homosexuels, entre immigrés et autochtones, et considérant, en définitive, que l'idéologie du genre forme un projet de société totalitaire, il lui demande la suspension de la *queer week* de 2015 et d'organiser un grand débat national pour étudier le bien-fondé de la "*queer theory*" et des "*gender studies*" en général.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53646

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [15 avril 2014](#), page 3307

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)